

23 JUL. 2020

Décision n° P 2020 – 43 en date du  
portant délégation de signature du président du directoire  
en matière d'acquisitions foncières

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Décide :**

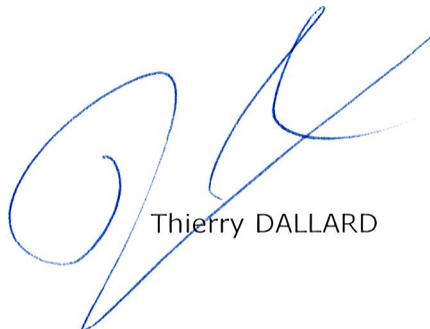
**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal GLAMPO, chef de projet foncier au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- avec Madame Denise SAUVAGE, Monsieur Henri SAUVAGE et Monsieur Alain SAUVAGE, l'acte de vente d'une parcelle de terrain figurant au cadastre section ZV n° 94 lieudit « Le Petit Saclay » d'une superficie de 25 a 44 ca située à Saclay (91400) pour un prix de 14.878,00 €,
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

23 JUL. 2020



Thierry DALLARD